

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE PERSONNE MAJEURE - Liste des pièces à fournir au 2 mai 2018

LES DEMANDES ET REMISES DE PASSEPORT SE FONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

MAIRIE DE MASEVAUX-NIEDERBRUCK 5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny BP 35 68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK
Téléphone : 03 89 82 40 14. **Mail** : mairie@masevaux.fr

Recommandations générales :

- **Le dossier de pré-demande de passeport à compléter informatiquement sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport> ou le formulaire Cerfa n°12100*02 daté et signé, complété au stylo noir, en majuscules, avec les accents et sans oublier d'indiquer la filiation complète des parents : nom (nom de jeune fille pour la mère), tous les prénoms, date et lieu de naissance.**
- **1 photo d'identité : datée de moins de 6 mois, conforme à la norme** pour les documents d'identité : *tête nue (sans barrette, serre-tête, foulard, casquette), de face, visage et cou dégagés, sur fond clair, uni et neutre (fond blanc interdit). Le format de la photo doit être de 35 x 45 mm. Merci de ne pas découper vous-même les photos !*
- **Justificatif de domicile (document original) : daté de moins d'1 an (exemple : facture d'électricité, de gaz, d'eau, des ordures ménagères, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, attestation d'assurance logement attestation d'électricité ou de gaz à partir du moment où figure le code barre 2D-DOC !).**
- Vous êtes hébergés chez un tiers ou chez vos parents :
 - ✓ **justificatif de domicile : daté de moins d'1 an** de l'hébergeant ou de vos parents,
 - ✓ **attestation sur l'honneur** que vous résidez chez l'hébergeant ou chez vos parents depuis plus de 3 mois,
 - ✓ **pièce d'identité ORIGINALE** de l'hébergeant ou de vos parents.
- **Acte de naissance** : daté de moins de 3 mois (né(e) en France) et de moins de 6 mois (né(e) à l'étranger) sauf si l'état civil de la commune de naissance est dématérialisé (www.ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation) = COMEDDEC.
- **Justificatif de nationalité française** : si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité française (déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom, dûment enregistré ou, à défaut, une attestation de cette déclaration, ou ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret, ou certificat de nationalité française C.N.F.).
- **Timbre fiscal** : 86 € soit dans un bureau de tabac, au Centre des Finances Publiques ou en ligne de manière dématérialisée.

À savoir :

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) ou [nom de l'autre parent](#).

Délai de fabrication :

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, vous êtes alerté par SMS dès que le passeport est disponible.

Retrait du passeport :

Le passeport doit être retiré par le demandeur au lieu du dépôt du dossier. **Dès que vous êtes alerté par la Mairie pour vous informer que votre passeport est bien disponible, veuillez prendre RDV en Mairie pour la remise du nouveau passeport.**

Il doit être retiré dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le nouveau passeport est détruit.

PREMIÈRE DEMANDE de PASSEPORT – PERSONNE MAJEURE

Cas 1 : vous avez une carte d'identité valide OU périmée depuis MOINS de 5 ans:

- Votre carte d'identité : original + [photocopie](#)
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 86 €
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie

Cas 2 : vous avez une carte d'identité et la carte d'identité est périmée depuis PLUS de 5 ans :

- Votre carte d'identité : original + [photocopie](#)
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 86 €
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Acte de naissance](#) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de [naissance à l'étranger](#) ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#)) + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Cas 3 : vous n'avez pas de carte d'identité

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 86 € ([achat en ligne](#))
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Acte de naissance](#) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de [naissance à l'étranger](#) ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#)) + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie
- [Un document avec photo](#) (permis de conduire, carte vitale avec photo,...)

RENOUVELLEMENT de PASSEPORT – PERSONNE MAJEURE

Cas 1 : vous avez un passeport et le passeport est valide ou périmée depuis **MOINS** de 2 ans :

- Passeport : original + [photocopie](#)
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 86 €
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie

Cas 2 : vous avez un passeport et le passeport est périmée (date d'expiration entre 2 et 5 ans) :

Le passeport est sécurisé (électronique ou biométrique)	Le passeport est d'un modèle plus ancien
<ul style="list-style-type: none"> • Ancien passeport : original + photocopie • Une photo d'identité conforme aux normes • Pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile • 86 € en timbre fiscal • Justificatif du domicile : original + photocopie 	<ul style="list-style-type: none"> • Une photo d'identité conforme aux normes • Pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile • 86 € en timbre fiscal • Justificatif du domicile : original + photocopie • Carte d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) : original + photocopie OU Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Cas 3 : vous avez un passeport et le passeport est périmée depuis **PLUS** de 5 ans :

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 86 €
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Carte d'identité](#) (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) : original + photocopie
OU [Acte de naissance](#) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de [naissance à l'étranger](#) ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#)) + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Comment faire la différence entre les différents types de passeport ?

Modèle Delphine



Passeport électronique



Passeport biométrique



EN CAS DE PERTE OU DE VOL de PASSEPORT – PERSONNE MAJEURE

Cas 1 : si le passeport perdu était biométrique :

- Carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 86 €
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) : à faire valider sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU [déclaration de vol](#) à faire au préalable dans une gendarmerie

Cas 2 : s'il s'agit d'un ancien modèle

et vous avez une carte d'identité valide ou périmé depuis MOINS de 5 ans :

- Carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 86 €
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) : à faire valider sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU [déclaration de vol](#) à faire au préalable dans une gendarmerie

Cas 3 : vous avez une carte d'identité et la carte d'identité est périmé depuis PLUS de 5 ans :

- Carte d'identité : original + photocopie
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- 1 photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Justificatif de domicile](#) : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) : à faire valider sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU [déclaration de vol](#) à faire au préalable dans une gendarmerie
- [Timbre fiscal](#) : 25 €
- [Acte de naissance](#) de **moins de 3 mois** (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original sauf si COMEDEC
- + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Cas 4 : vous n'avez pas de carte d'identité :

- 1 photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Justificatif de domicile](#) : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) : à faire valider sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU [déclaration de vol](#) à faire au préalable dans une gendarmerie
- [Timbre fiscal](#) : 25 €
- [Acte de naissance](#) de **moins de 3 mois** (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original sauf si COMEDEC
- + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie
- [Pièce d'identité avec photo](#) (permis de conduire, carte vitale AVEC PHOTO,...)